



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 5185

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des sections trilingues dans les collèges alsaciens. En effet, dans une région fortement imprégnée par le bilinguisme et les relations européennes, il s'avère que les moyens disponibles pour l'ouverture de sections trilingues sont largement insuffisants. La règle qui semble être appliquée est celle de l'existence d'une section trilingue par collège. Or certains collèges ont des tailles très différentes c'est le cas par exemple des collèges de Habsheim et Rixheim. Dans la première commune précitée, vingt-quatre élèves trilingues pourront être accueillis à la rentrée prochaine pour vingt-huit élèves. Dans la commune de Rixheim, vingt-neuf élèves trilingues seront accueillis sur un total de six cents élèves. Il s'avère indispensable de donner aux dirigeants de ces établissements les moyens d'ouvrir une seconde section trilingue, d'autant plus que la demande de places dans ces sections est importante. Il souhaite savoir quelles mesures seront prises et à quelle échéance pour répondre au problème posé.

Données clés

Auteur : [M. Ueberschlag Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5185

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 1993, page 2605